

## VOYAGE SCOLAIRE EN IRLANDE DES ECO DELEGUES ET ECO VOLONTAIRES

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR VALABLE DURANT LE VOYAGE

*Le voyage **Irlande: Galway et l'écologie** est proposé aux éco délégués et éco volontaires des classes de de notre établissement dans un but pédagogique. Il s'agit d'un voyage d'étude et d'exploration. Ce n'est donc pas un voyage d'agrément (ce qui ne l'empêchera pas d'être, nous l'espérons, très agréable).*

#### **Les règles de vie et de comportement à respecter durant le séjour.**

1 – Les élèves profiteront du voyage pour mener en permanence un travail d'observation et d'exploration sur le thème de **l'écologie et d'éducation au développement durable**. Ils auront un passeport de compétence, qu'ils devront compléter chaque jour, et qui leur servira pour leurs parcours professionnels .

2 – Les élèves devront être constamment réceptifs pour tirer le plus grand profit du séjour. Ils se coucheront donc à une heure raisonnable, l'hébergement prévu auberge de jeunesse en **Galway**.

3 – Durant les visites et activités, il leur est demandé d'être attentifs, de s'intéresser, de poser des questions, de prendre des notes (photos et croquis bienvenus).

4 – Durant les trajets en car, les élèves seront assis et les ceintures de sécurité bouclées. Par souci de sécurité, il est demandé d'éviter toute agitation ou bruit excessif qui pourrait perturber la conduite.

5 – Les téléphones portables sont tolérés durant le séjour. Mais il est expressément demandé de respecter les règles en vigueur au lycée :

- interdiction de téléphoner, recevoir un appel, émettre ou recevoir des SMS durant les visites (Le téléphone doit être éteint) .
- interdiction de faire sonner le téléphone lors des transports et temps de détente en extérieur (Téléphone en mode vibreur uniquement).

Les élèves pourront téléphoner le soir, à condition de ne pas déranger leurs camarades. En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront, comme il est d'usage au lycée, confisqués jusqu'à la fin du séjour.

6 – Les objets de valeur (tablettes, appareils photo, jeux électroniques, bijoux...) ne sont ni nécessaires ni conseillés. En aucun cas les accompagnateurs ou l'établissement ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, perte ou casse.

**Ne pas laisser ses papiers dans le BUS lors des visites organisées.**

7 – Sauf indication contraire, Les temps libres sont possibles avec un respect strict de l'heure de retour.

8 – Argent de poche autorisé avec un maximum de 150 euros et chaque élève est responsable de son argent. (possibilité de le confié au professeur).

9 – Pour mémoire, nous rappelons que le vol, la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue sont formellement interdits, y compris en soirée.  
Attention aux contrôles aux frontières.

11 – Tout comportement délictueux ou dangereux pour l'élève ou les autres, ainsi que tout manquement grave au présent règlement, sera sanctionné par l'exclusion de l'élève du séjour et son rapatriement immédiat aux frais de la famille.

Nom et prénom de l'élève :  
Mention « Lu et approuvé », et signature.

Nom et prénom du parent ou responsable légal :  
Mention « Lu et approuvé », et signature.